

## COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 21 décembre 2013

L'an deux mille treize et le vingt et un décembre à treize heures quarante cinq, le Conseil Municipal de la Commune de MEAILLES, régulièrement convoqué, s'est réuni dans la salle des délibérations sous la présidence de Madame PONS BERTAINA Viviane, Maire.

Etaient présents : tous les conseillers en exercice, sauf CORNU Solange, absente.

Monsieur EYFFRED Guy a été élu secrétaire.

### ORDRE DU JOUR :

#### 1/ ASA des canaux.

La Commune de Méailles soutient l'ASA des canaux concernant le projet de microcentrale hydroélectrique et de modernisation de l'irrigation du plateau de Méailles. Courrier conjoint de la Commune et de l'ASA des canaux envoyé à Monsieur le Président du Conseil Général.

#### 2/ DM virement de crédits – M14.

Mme PONS BERTAINA Maire expose à l'assemblée que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2013, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes

| Fonctionnement              |                                     | Recettes        | Dépenses        |
|-----------------------------|-------------------------------------|-----------------|-----------------|
| 6558                        | Autres contribut° obligatoires      | 0.00            | 2 076.00        |
| 73925 / 014                 | Fonds de péréquation des recettes f | 0.00            | 488.00          |
| 7325                        | Fonds de péréquation des recettes f | 2 564.00        | 0.00            |
| <b>TOTAL FONCTIONNEMENT</b> |                                     | <b>2 564.00</b> | <b>2 564.00</b> |
| <b>TOTAL</b>                |                                     | <b>2 564.00</b> | <b>2 564.00</b> |

Madame PONS BERTAINA, Maire, invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Approuvé à l'unanimité.

#### 3/ demande de subvention DETR 2014.

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de construire un hangar communal afin de remiser le véhicule des services techniques de la Mairie et le matériel communal (fraise à neige, balayeuse...).

**Le montant estimatif des travaux s'élève à 63 565 € HT plus 3 178 € (5 % divers imprévus) soit un montant total HT de 66 743 €.**

**Le plan de financement est le suivant :**

|                                  |                    |
|----------------------------------|--------------------|
| <b>Montant de l'opération</b>    | <b>66 743 € HT</b> |
| Subvention de l'Etat – DETR 60 % | 40 045 €           |
| Autofinancement 40 %             | 26 698 €           |

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte le devis et le plan de financement
  - décide de la réalisation des travaux,
  - sollicite l'aide de l'Etat, dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2014, pour obtenir une subvention au taux le plus élevé possible,
  - autorise Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.
  - dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.
- Approuvé à l'unanimité.

#### 4/ demande de subvention au Conseil Général. FODAC 2014.

Madame le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de réaliser les travaux d'aménagement et de sécurisation de l'espace piétonnier de la ruelle du Passou dans le vieux village de Méailles.

**Le montant estimatif des travaux s'élève à 16 800 € HT.**

Le plan de financement est le suivant :

|                                 |                    |
|---------------------------------|--------------------|
| <b>Montant de l'opération :</b> | <b>16 800 € HT</b> |
| Aide du FODAC 80 % :            | 10 000 €           |

(plafonnée à 10 000 €)

Autofinancement : 6 800 €

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accepte le projet et le plan de financement,
  - sollicite le Conseil Général dans le cadre du FODAC pour obtenir une subvention au taux le plus élevé possible pour le financement des travaux,
  - autorise Madame le Maire à effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet.
  - dit que les crédits seront prévus au budget de la Commune.
- Approuvé à l'unanimité.

#### **5/ demande de subvention – TDIL 2014.**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que depuis trois années, des travaux d'amélioration du clocher de l'église ont été réalisés : réfection de l'escalier du clocher, restauration des suspensions des 2 cloches, mise en conformité de l'installation électrique. Au cours de tous ces travaux, il a été constaté la disparition très ancienne de 2 cloches.

Afin de pouvoir remettre complètement en état le clocher, Madame le Maire expose au Conseil Municipal le projet d'installation de deux nouvelles cloches en bronze coulées sur site dans le cadre d'une manifestation locale.

Compte-tenu du coût non négligeable de ces travaux dont le montant s'élève à **21 757 €uros Hors Taxes** et des faibles possibilités financières de la Commune, Madame le Maire propose de solliciter, pour la réalisation de ce projet, une subvention exceptionnelle auprès du Ministre de l'Intérieur (programme 122, action 01) d'un montant de 10 878.50 €.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve ce projet et sollicite l'octroi de cette subvention exceptionnelle.
- Donne tous pouvoirs au Maire pour accomplir toutes les formalités se rapportant à ce projet.

Approuvé à l'unanimité.

#### **6/ aménagement et équipement de l'aire de loisirs – choix de l'architecte.**

Madame le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune de Méailles est propriétaire des terrains situés à l'arrière de la Mairie sur lesquels sont implantés sommairement un espace de pique nique et de jeux de ballons. La Commune souhaite aménager ces terrains afin d'améliorer la qualité de vie des habitants, des jeunes et des adolescents ainsi que l'accueil des visiteurs.

Après consultation d'architectes pour assurer l'assistance technique de la mise en place d'une proposition d'aménagement et d'équipement de l'aire de loisirs et le montage des pièces graphiques et techniques nécessaires à l'instruction d'un dossier de demande de subvention, elle propose de retenir Mme Marion MAZELLA DI BOSCO pour un montant HT de 1 600 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- approuve le choix de l'architecte pour un montant de 1600 € HT,
- autorise Madame le Maire à signer la mission d'étude d'aménagement avec Mme Marion MAZZELLA DI BOSCO,
- dit que les crédits seront prévus au budget de la Commune.

#### **7/ questions diverses.**

Confirmation des vœux le samedi 18 janvier 2014 à 14h30

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 14h30.

\*\*\*\*\*